

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15/10/2007  
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du

39148-07

12 OCT. 2007

### PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES CYCLABLES

#### A 079 - Convention d'entretien des itinéraires cyclables

#### Programme 2007 - Attribution nominative des crédits votés

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération E6-2001 du Conseil Général du 30 mars 2001 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 99/I - 301/8 du Conseil Général du 26 mars 1999 modifié le 5 octobre 2001, adoptant un nouveau dispositif en matière d'entretien des itinéraires cyclables,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide l'attribution nominative, au titre du programme 2006 d'entretien des itinéraires cyclables, des aides aux collectivités figurant sur la liste jointe en annexe au rapport, et le versement des subventions correspondantes,
- ❖ Précise que la dépense correspondante d'un montant total de 134 671 € sera prélevé sur le chapitre 065 nature 6568 fonction 621 du budget départemental.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER